

A l'attention des porteurs de parts  
du fonds MAM Europa Select

Paris, le 26 11 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du FCP « MAM Europa Select» (FR0000978090 (Part C), FR0011683028 (Part I)) dont la société de gestion est Meeschaert Asset Management et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Dans un souci croissant d'engagement et d'accompagnement, nous vous informons que la société de gestion va procéder à une modification de calcul des frais de votre Fonds commun de Placement.

#### | L'opération

Meeschaert Asset Management a décidé la baisse des commissions de mouvement et des frais de gestion fixes (part I) et l'instauration d'un système de calcul de frais de gestion variables dans le cas d'une surperformance du FCP « MAM Europa Select» par rapport à son indice de référence.

Ces modifications entreront en vigueur à compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2019 calculée le 3 janvier 2019. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts, votre fonds ne supportant pas de commission de rachat.

#### | Les modifications entraînées par l'opération

Profil de risque :

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation des frais : OUI

Les principales modifications entraînées par l'opération ainsi que les conditions de réalisation de l'opération sont les suivantes :



# M E E S C H A E R T

Asset Management

Parts (I) : Le taux maximum des frais de gestion fixes passe de 1,20 % TTC à 0,90 % TTC  
Part (C) et Parts (I) : Le taux maximum des commissions de mouvements passe de 0,57 %  
TTC à 0,45 % TTC.

Un système de calcul de frais de gestion variables est désormais instauré dans votre fonds.  
A compter de la valeur liquidative du 2 janvier 2019, si, sur l'exercice, la performance de  
l'OPCVM est supérieure celle de l'indicateur de référence, la société de gestion pourra  
percevoir une commission de surperformance de 15 % TTC maximum de la surperformance  
au-delà de l'indice de référence.

Il peut donc en résulter une hausse globale du total maximum de frais de gestion imputé au  
fonds au bénéfice de la société de gestion, uniquement en cas de surperformance.

Les commissions de souscription et de rachat sont inchangées.

Cette opération n'entraîne aucun changement de politique de gestion, ni de profil  
rendement/risque.

Des informations comparatives sur les éléments modifiés sont présentées en annexe.

## | Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Afin de vous assurer du caractère adapté de la stratégie de gestion, nous vous rappelons la  
nécessité et l'importance de prendre connaissance du nouveau Document d'Information Clé  
pour l'Investisseur (DICI) qui figure en pièce jointe de ce courrier. Le DICI et le prospectus du  
fonds sont tenus gratuitement à votre disposition auprès de Meeschaert Asset Management  
- 12 Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Enfin, nous vous incitons à prendre régulièrement contact avec votre gérant privé pour faire  
le point sur vos placements et vous assurer qu'ils sont en adéquation avec vos projets et  
votre profil d'investisseur.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre  
considération distinguée.



Benoit Vesco  
Directeur Général

P.J. : Tableau récapitulatif des éléments modifiés  
DICI MAM Europa Select